

PARLEMENT WALLON

MR et cdH n'ont plus de majorité

Le MR risque de perdre un siège au Parlement wallon :
il n'y a plus de suppléants pour remplacer la
députée Lætitia Brogniez, échevine à Philippeville.

● **Martial DUMONT**

Cétait une des conséquences redoutées par la coalition très courte au niveau wallon entre MR et cdH : à cause du décret Décumul qui empêche de cumuler un poste dans un collège communal et un poste de député, le risque était de voir des députés se replier sur leurs terres s'ils étaient plébiscités... et qu'ils ne puissent pas être remplacés au Parlement, faute de suppléants.

Ce risque était évidemment accru dans les petites circonscriptions, où le nombre de suppléants est déjà limité à la base.

Et c'est exactement ce qui est en train de se passer à cause de la circonscription de Dinant-Philippeville pour le MR qui va s'arracher les cheveux.

Explications...

La majorité wallonne actuelle est de 38 sièges sur 75.

Pour la circonscription de Dinant-Philippeville, en 2014, le MR avait obtenu deux sièges au Parlement wallon : François Bellot (Rochefort) et Lætitia Brogniez (Philippeville).

Bellot devenu ministre fédéral, il fut remplacé par la première suppléante, Véronique Warzée-Caverenne qui aujourd'hui devient bourgmes-

tre de Hamois. Elle sera remplacée par Pierre Helson (Florennes).

Brogniez, elle, devient échevine à Philippeville. Elle doit donc être remplacée comme parlementaire par Philippe Bultot, qui doit soit devenir échevin à Walcourt, soit remplir comme député provincial namurois. Ce qui est incompatible avec une fonction de député.

Reste donc la dernière suppléante, Hélène Lebrun, jeune bourgmestre élue à Houyet !

Résultat, il n'y a plus de suppléants MR à Dinant-Philippeville pour remplacer les deux effectifs au Parlement wallon.

Bref, aujourd'hui, sur papier, la majorité MR-cdH, si toutes ces personnes acceptent les postes communaux auxquels ils et elles ont droit, deviendrait minoritaire avec 37 sièges sur 75 !

Et donc minoritaire, la majorité orange bleue est virtuellement morte...

Prendre le risque de tout perdre ?

Bien sûr, le MR peut toujours inciter la députée Lætitia Brogniez à rester députée, ou à l'un ou l'autre suppléant de renoncer à son poste exécutif communal pour siéger au Parlement wallon.

Mais c'est délicat. Car quel est l'homme ou la femme politique qui voudrait abandonner un siège de bourgmestre ou d'échevin de 6 ans pour un poste de député... pendant à peine 6 mois. Et

tout ça sans garantie d'être réélu parlementaire en mai prochain ? Ceux-là risquent de tout perdre.

Au MR, on précise que tout cela ne sera fixé que le 3 décembre. Et qu'une solution être trouvée : demander à Lætitia Brogniez de continuer à siéger comme députée jusqu'en juin prochain. En attendant, un libéral serait désigné échevin à sa place à Philippeville l'espace de six mois. Lætitia Brogniez prendrait alors le relais après les élections du 26 mai 2019.

Cette solution impliquerait un avenant au pacte de majorité à Philippeville. Reste à voir, évidemment, si Lætitia Brogniez accepterait ce deal.

Si tel n'était pas le cas. Deux possibilités restent : soit le Parlement décide de siéger de manière incomplète d'ici à mai 2019, ce qui est très risqué aussi car de gros dossiers doivent encore passer devant l'assemblée, dont le budget 2019 ou la réforme APE. Soit, on peut organiser une élection partielle dans la circonscription de Dinant-Philippeville. Sans la garantie que l'élu qui sortira des urnes sera MR... ■

